



03 JUIL. 2007

BILAN 2006

QUALITE DES EAUX DESTINEES  
à la  
CONSOMMATION HUMAINE

SYNDICAT DES EAUX DE  
CASTELNAU MEDOC

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est confié au service Santé et Environnement de la DDASS. En 2006, 22 prélèvements ont été réalisés sur le syndicat.

En cas de dépassement des limites et des références de qualité, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

L'eau distribuée sur l'ensemble du syndicat provient de 3 forages profonds captant la nappe de l'éocène (150 à 330 m), situés à CASTELNAU et à AVENSAN. L'eau subit un traitement simple de deferrisation et de chloration dans les stations de production, puis est distribuée dans le réseau des 5 communes du syndicat des eaux (Avensan, Castelnaud, Lustrac, Moulis, Salaunes).

INFORMATIONS - CONSEILS  
SANTAIRES



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

\*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

\*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude;

\*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor est déconseillé du fait de sa teneur moyenne dans les eaux distribuées.

<b>BACTERIOLOGIE</b> : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries.	100 % des 22 analyses réalisées sont conformes. <b>Bonne qualité bactériologique</b>
<b>NITRATES</b> : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50mg/l.	Teneur moyenne inférieure à 1 mg/l <b>Taux de nitrates conforme</b>
<b>DURETE</b> : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 26,5°F <b>Eau calcaire</b>
<b>PESTICIDES</b> : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l.	<b>Aucune trace de pesticides n'a été détectée dans l'eau distribuée.</b>
<b>FLUOR</b> : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder 1,5 mg/l.	Teneur moyenne = 0,89 mg/l <b>Teneur en fluor conforme</b>
<b>AUTRES PARAMETRES</b> :	<b>L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.</b>

**GOUT ET ODEUR** : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les taux de chlore utilisés ne constituent pas un risque pour la santé publique.  
L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir facture).

**PLOMB** : A la sortie des stations de traitement, l'eau ne contient pas de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé.

Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2006 sur le Syndicat de CASTELNAU DE MEDOC a été de bonne qualité bactériologique et conforme à 73 % aux limites

Ces informations sont fournies par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales en application de l'arrêté du 10 juin 1996 - articles 8 et 12

Les résultats analytiques et le rapport annuel de la DDASS peuvent être consultés au siège du syndicat des eaux.